

DEC221457DR15

Décision portant modification de la décision DEC213325DR15 du 1^{er} octobre 2021 portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 00029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration du CNRS modifiée par les décisions n° 060044DRH du 8 juin 2006 et n° 121283DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES Délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}.

A l'article 1 de la décision DEC213325DR15 susvisée, est ajoutée en qualité de membre représentant l'administration au comité de gestion du restaurant propre de Pessac :

- Mme Céline ANDREU, chargée d'études restauration au Service du Développement Social de la Direction des Ressources Humaines du CNRS, invitée permanente

Article 2. - Le mandat de Mme Céline ANDREU prend effet le 1^{er} février 2022 pour la durée du Comité de gestion en cours soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Article 3. - Cette décision diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Talence, le 12 avril 2022

Le délégué régional

Younis HERMES

